économie informelle dans le secteur d’Alimentation

de Tourisme, de commerce et de l’artisanat

La Fédération Générale d’Alimentation , du tourisme , de commerce et de l’Artisanat comprend 15 secteurs :

1. tourisme  
2. commerce  
3. Agences de voyages   
4. Cafés, bars et restaurants  
5.  Conserve alimentaires  
6. Secteur laitier  
7.  Torréfaction du café  
8. Saline  
9. Boulangeries  
10. Minoteries  
11. Le commerce des boissons alcoolisées  
12. Les boissons gazeuses  
13. Confisseries  
14. pâte alimentaire

15. l’ARTISANAT

Le nombre des adhérents a  doublé après la révolution de 40 milles adhérents à environ 80 mille dans lequel environ 40% femmes.

Il est Caractérisé par la fragilité de la plupart des secteurs, y compris les cafés,  les confisserie, les boulangeries, les minoteries, le commerce……. Là où il n'existe pas de contrats de travail, ni fiche de paies, ni  déclaration sur les salaires pour la caisse sociale, ni santé et sécurité professionnelle.

Ces secteurs sont également caractérisés par l'emploi des femmes qui accepte le minimum Et endurer les insultes de la violence de l'employeur de harcèlement sexuel et endurer les insultes de la violence de l'employeur de harcèlement sexuel et d'autres formes de violence et de discrimination entre les sexes tout cela est annoncé  à la suite de la Révolution, où la plupart des femmes impliquées et a annoncé les différents méthodes la violence et le harcèlement sexuel.

Le système économique en Tunisie dans les années 90   a été caractérisé par la fragilité de l l’emploi, où, le recrutement est basé sur le Code du travail, en particulier l’article 6-4 Qui ne permet pas la titularisation qu’après 4 ans de travail au cours de laquelle le patron utilise tous les   les méthodes pour ne pas permettre au travailleur de terminer les 4 ans par le coupe légale et illégale du contrats du travail et alors ne le permet  a  l'intégré dans le système économique.

Au niveau du secteur privé, où beaucoup des secteurs sont fragiles, nous trouvons seulement 51 conventions sectorielles régissant les secteurs en Tunisie, Ce nombre n'est pas suffisant étant donné que de nombreux secteurs Et de reproduire en fonction de la croissance de l'économie dans le monde Où elle a développé plusieurs nouveaux secteurs qui ne sont pas soumis à aucun accord ou conventions sectoriels d’où la Création d’une grandes déférence au nivaux des salaires parce qu'elle est soumise au SMIG, qui continue de se dégrader  suivant la dégradation de l'économie Tout en ce qui concerne la détérioration politique connu en Tunisie avant  la Révolution.

On essayé comme représentant du travailleurs d’organiser  ces nouveaux secteurs  en faisant des projets pour les encadrer juridiquement. Mais qui ont été rejetés parce que les employeurs veulent contrôler ces secteurs qui Nous ne pouvons pas y entrer  a cause  manques des adhérents. Il est à noter que la fédération a fourni de nouveaux projets de conventions: Convention des grandes surfaces après l’ouverture  des grandes entreprises commerciales telles que Carrefour et Géant et convention  pour les battoirs et les volailles.

C'est seulement après la Révolution, L'intensité d’adhésion dans tous les secteurs soumis à des conventions, et d’autres qui ne sont pas réglées par un accord commun  alors la fédération a pris la conscience de les organiser. et a commencé à réaliser de nombreux projets pour fournir au autorité sectorielle de contrôle, à savoir le ministère des Affaires sociales. Et à de nombreuses conventions et des lois au sein de la gamme de base de secteurs ,tel que: la Convention sur les manèges et les sociétés de divertissement.

La conclusion de plusieurs sessions dans l’inspection du travail  régionale ou  l'Inspection générale du Travail et de la réconciliation en vue d'organiser les secteurs soumis au Code du travail afin d'être annexés à des accords sectoriels Et donc d'améliorer le niveau juridique et un soutien financier à ces secteurs, qui sont semblables à certains secteurs, els que les sociétés à base de viande où on a insister quelles  soient soumis à la minoterie en attendant la signature des accords sectoriels régissant ce secteur (Convention pour la viande rouge).

Les entreprises ainsi que des aliments composés  est soumis au minoterie ………….. Les sucreries est soumit au confesserie……….

De nombreux usines alimentaires  ont structurés ainsi qu’on a formé des syndicats ont une est aussi on a engagé à conclure des accords spéciaux pour les tous les usines dont la fabrication alimentaires, tel que congélation  des fruits de mer et les rendements de climatisation et de cultures de mise en conserve.